

CHIS Bull'

Bulletin d'information du Régime d'assurance maladie du CERN N° 11 Juillet 2002

1 édit Des nouveautés importantes pour notre Régime | **2-3 dossier** Chiffres et tendances 2001

4 zoom Informations en bref

ÉDITO

Ce premier CHIS Bull' de l'année est un numéro double, soit les n° 11 et 12 de votre bulletin habituel. Pourquoi ce numéro spécial? Parce qu'en plus des statistiques annuelles du Régime, il nous est apparu nécessaire de vous faire part de nouveautés importantes qui demandent une communication immédiate.

Dans la continuité de ce que nous avons fait les années précédentes, nous avons consacré le CHIS Bull' n° 11 aux statistiques annuelles du CHIS afin de vous donner une idée générale, mais précise, de notre système dont on ne répétera jamais assez qu'il est basé sur la mutualité. L'année 2001 se caractérise par une relative stabilité des dépenses, ce qui permet de maintenir l'équilibre financier du Régime et le taux de cotisation à son niveau actuel. Cependant, notre effort commun dans la maîtrise des coûts doit être permanent. Le CHIS Board continuera d'être particulièrement vigilant et actif dans ce domaine.

C'est justement dans cet esprit que nous avons pris, ou allons prendre, un certain nombre de mesures dans le domaine de l'hospitalisation. Le CHIS Bull' n° 12 est donc largement consacré à notre nouvelle politique de conventions tarifaires avec les hôpitaux.

En premier, et le plus préoccupant pour nous, est le fait que notre Régime ne dispose plus de convention tarifaire avec l'Hôpital de la Tour depuis le 1er juillet dernier. En effet, malgré tous nos efforts, les bases nécessaires à un véritable partenariat entre cet hôpital et le CHIS n'ont pas pu être trouvées. Cela ne veut pas dire que vous ne serez plus remboursé dans cet établissement. Toutefois, cela a des conséquences pour notre Régime. Voilà pourquoi nous vous fournissons ici les éléments qui permettront, à chacune et chacun d'entre vous, de prendre toute la mesure de ce changement.

Heureusement, le CHIS dispose à présent de deux nouveaux accords tarifaires d'importance. Tout d'abord, depuis le 1er mars dernier, une convention avec l'Hôpital Cantonal de Genève nous offre des avantages tarifaires extrêmement intéressants. Ensuite, dès le 1er juillet 2002, notre coopération avec la Clinique Générale-Beaulieu est renforcée grâce à une nouvelle convention. Vous trouverez tous les détails à l'intérieur du n° 12 du CHIS Bull'.

...sous le signe de la nouveauté!

De manière plus générale, ce numéro double est placé sous le signe des nouveautés. Nouveauté tout d'abord dans la composition du CHIS Board, dont je suis le nouveau président, succédant à Vincent Hatton. Je tiens ici à le saluer et à le remercier pour le formidable travail qu'il a fourni au sein du Comité. Nouveauté également dans le rapport « quotidien » que vous entretenez désormais avec le CHIS, à travers la mise en place d'un site web, exclusivement dédié à notre Régime. J'espère que vous y trouverez l'essentiel des informations dont vous avez besoin. Cependant, n'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires afin que nous puissions mieux répondre à vos attentes. Enfin et surtout, comme je vous l'annonçais plus haut, nouveauté des conventions tarifaires du CHIS.

Double numéro, un objectif: vous faire participer à la politique de maîtrise des coûts du Régime. Vous êtes donc invités à privilégier les prestataires avec lesquels le CHIS a passé des accords. La liste de ces prestataires figure dans un tableau que nous avons voulu plus lisible que les années précédentes. Bien évidemment, nous ne remettons pas en cause la liberté de choix, qui est un des principes fondamentaux de notre Régime. Le choix du prestataire doit être le vôtre, exclusivement. Choisissez-le en Membre libre mais aussi responsable...

Sylvain Weisz
Président du CHIS Board

> Les chiffres et tendances 2001

Nous poursuivons dans la foulée du CHIS Bull' n° 8 d'avril 2001 et vous présentons à nouveau quelques statistiques utiles pour mieux percevoir l'évolution de nos dépenses de santé.

RELATIVE STABILITÉ

Nous constatons tout d'abord une relative stabilité dans la répartition des coûts par groupes de prestations.

La part la plus importante de nos frais médicaux va toujours, cela va de soi, aux traitements hospitaliers et aux consultations médicales: à elles seules, ces rubriques représentent plus de la moitié des sommes remboursées en 2001.

Il faut néanmoins remarquer que le pourcentage des traitements hospitaliers a légèrement diminué par rapport à l'année précédente: de 41,3% en 2000 à 37,9% en 2001. Mais restons vigilants, car ce groupe de prestations pèse lourd, voire très lourd, sur l'ensemble des sommes remboursées par notre Régime. La maîtrise des coûts dans ce domaine doit rester, pour chacun d'entre nous et dans un esprit de solidarité, l'objectif n° 1. La révision de nos conventions tarifaires, largement expliquée dans le CHIS Bull' n° 12, fait partie intégrante de cet effort.

MÉDICAMENTS: ATTENTION!

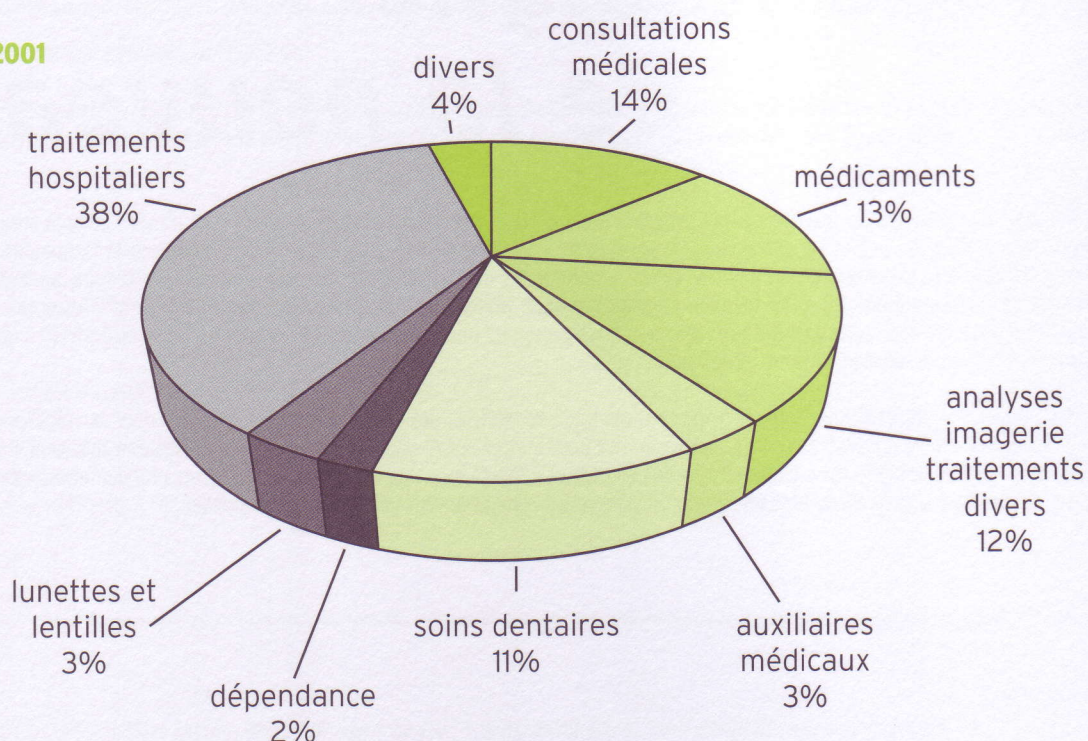
La part des médicaments dans notre budget santé continue à grimper: elle représente plus de 12,6% de la totalité de nos frais. Il est trop tôt pour dire si le nouveau système de rétribution des pharmaciens suisses, entré en vigueur en juillet 2001, (voir CHIS Bull' n° 10) aura des effets positifs ou négatifs sur le coût global des médicaments.

Pour l'heure, il faut simplement rappeler qu'un générique, nettement moins cher, peut souvent être substitué à un médicament de marque, à qualité parfaitement égale. Et que, d'une manière générale, les médicaments sont meilleur marché en France qu'en Suisse.

La part des médicaments représente plus de la moitié de l'augmentation annuelle de notre facture globale de santé entre 2000 et 2001: cela vaut donc vraiment la peine d'essayer de maîtriser un peu mieux ce type de coûts, sans que cela ne porte atteinte à la qualité des soins!

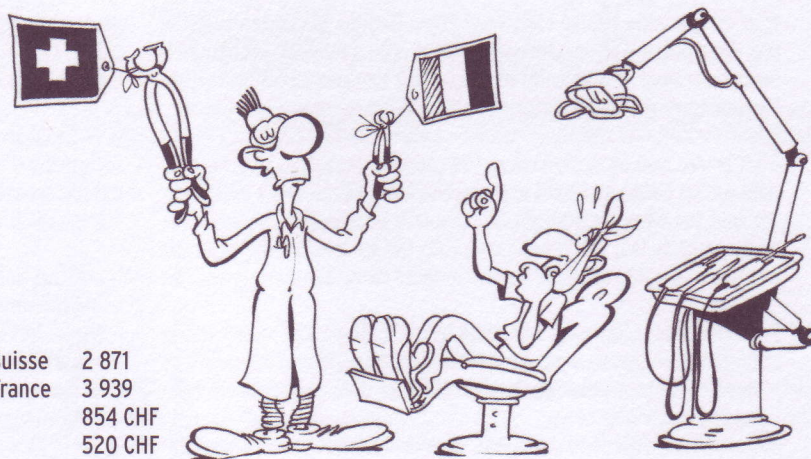
Comment interpréter

RÉPARTITION 2001



BIEN CHOISIR SON DENTISTE

Les soins dentaires sont peut-être l'une des catégories de prestations qui peut être le mieux - et le plus facilement - maîtrisée. Quelques chiffres extraits de nos statistiques 2001 sont éloquentes à ce sujet et utiles pour nous permettre de répondre à la question: «Faut-il avoir recours à un dentiste suisse ou à un dentiste français?». A vous de juger!



Nombre de prestations de soins dentaires en Suisse	2 871
Nombre de prestations de soins dentaires en France	3 939
Montant moyen par prestation en Suisse	854 CHF
Montant moyen par prestation en France	520 CHF

L'écart entre le montant moyen des prestations en France et en Suisse reste stable au fil des ans. Il reflète une réelle différence de tarifs des deux côtés de la frontière.

Malgré cette différence de prix et l'offre abondante de dentistes extrêmement qualifiés en France voisine, il est étonnant de constater que 27% des remboursements de soins dentaires pour des résidents en France concernent des traitements effectués par des dentistes suisses. Alors que seulement 11% des remboursements de soins dentaires de résidents en Suisse concernent des traitements effectués en France. L'habitude, pour des résidents en Suisse, de traverser la frontière pour des soins dentaires n'est donc de loin pas encore prise... Quant aux résidents en France, ils continuent à s'adresser en nombre à des dentistes suisses.

les statistiques?

•30 ANNÉES D'ASSURANCE MALADIE PAR LE RÉGIME DU CERN (1971-2001)

		1971	1981	1991	2001
nombre d'assurés		13 421*	13 476	11 656	11 299
taux global de cotisation	%	5,60	7,01	8,98	10,49
remboursements	MCHF	5,07	12,9	28,0	42,8
part des soins hospitaliers	%	14,0*	19,3	31,4	37,9

* valeurs de 1974, celles de 1971 n'étant pas connues

•NOMBRE DE MEMBRES, MONTANTS REMBOURSÉS ET MONTANTS MOYENS PAR CATÉGORIE D'ASSURÉ

	2000		2001
assurés obligatoires et leurs dépendants	7 225	64.5%	7 180
pensionnés et leurs dépendants	3 346	29.9%	3 553
autres catégories et leurs dépendants	638	5.7%	566
	11 209	100%	11 299

	2000		2001
assurés obligatoires et leurs dépendants	7 225	64.5%	7 180
pensionnés et leurs dépendants	3 346	29.9%	3 553
autres catégories et leurs dépendants	638	5.7%	566
	11 209	100%	11 299

	2000		2001
assurés obligatoires et leurs dépendants	7 225	64.5%	7 180
pensionnés et leurs dépendants	3 346	29.9%	3 553
autres catégories et leurs dépendants	638	5.7%	566
	11 209	100%	11 299

dès 2001, les nouvelles prestations pour la dépendance sont comprises

NOUVEAUTÉ DE TAILLE: LE CHIS DÉSORMAIS SUR LE WEB

Faites circuler l'information!

Tout ce que vous voulez savoir sur votre Régime d'assurance maladie, de la présentation générale du CHIS à un guide complet sur son fonctionnement: il vous suffit de cliquer sur une seule adresse, simple à retenir: www.cern.ch/chis

C'est le site web de la Division des Ressources humaines du CERN qui héberge les pages du CHIS. Les nouveaux arrivants peuvent ainsi trouver tous les liens nécessaires vers d'autres informations essentielles au moment de leur arrivée. Quant à ceux qui sont au CERN depuis des années, ils auront l'occasion de réviser leurs connaissances sur le CHIS.

Pour le moment, les pages disponibles se limitent aux informations essentielles. Toutefois, nous comptons bien les enrichir d'informations et de rubriques nouvelles, dont votre CHIS Bull', dans les prochains mois.

Avec la mise en place de ces pages, vous devrez aborder le Régime différemment car vous trouverez certains documents directement sur l'internet: la liste annuelle des prestations, le formulaire de demande de remboursement. Toutes les explications sont fournies ci-dessous!

Nous comptons sur vous pour surfer sur les pages web du CHIS et pour nous faire part de vos suggestions et de vos attentes, via chis.info@cern.ch. Bon vent!

Formulaire de demande de remboursement: disponible en ligne

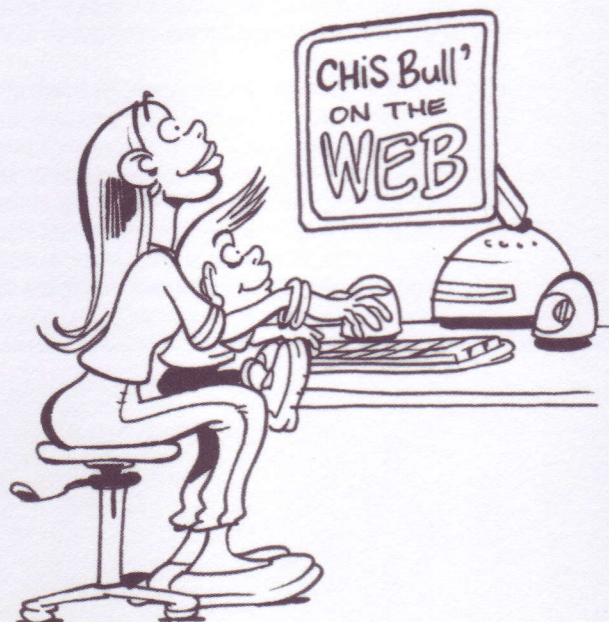
Le formulaire de demande de remboursement a été mis à jour et se trouve désormais en ligne, sur les pages web du CHIS: www.cern.ch/chis

Cela va provoquer quelques changements de procédure, en particulier pour le personnel actif du CERN. En effet, désormais, vous pouvez imprimer vos demandes de remboursement directement à partir des pages web du Régime. Pour le moment, le formulaire est seulement

disponible en version PDF, mais nous prévoyons de le rendre accessible dans une autre version afin qu'il soit possible de le remplir directement à partir de son ordinateur.

Une fois le formulaire rempli, pensez à vous faire une copie et envoyez l'original à UNIQA, en n'oubliant pas, toutefois, de joindre les justificatifs nécessaires. Plus besoin, donc, de courir à son secrétariat de division pour obtenir ce formulaire.

Quant aux pensionnés, rien ne change pour eux s'ils n'ont ni internet, ni imprimante. Un stock de formulaires leur est exclusivement réservé à UNIQA. Nous rappelons à cet effet que le code monnaie de l'euro, qui ne figure pas sur les anciens formulaires, est le 002.



CHIS Board «version 2002»

Il est peut-être utile de le rappeler, le CHIS Board est un sous-groupe du CCP dont les membres sont nommés d'une part par la Direction et d'autre part par l'Association du Personnel et le Groupement des Anciens. Voici la constitution de l'équipe 2002.

Président:

Sylvain Weisz

Membres nommés par la Direction:

Anne-Sylvie Cerne, Guy Hentsch, Gilles Lindecker, Ettore Rosso

Membres nommés par l'Association du Personnel et le Groupement des Anciens:

Jean-Paul Diss, Joël Lahaye, Pierre Lazeyras, Michel Vitasse

Suppléants:

Susan Maio, Robert Muzelier

Membres ex officio:

Jan van der Boon, Jean-Pol Matheys

Invités permanents:

Michel Baboulaz, Véronique Fassnacht, Vincent Hatton, Auguste Nganga Malonga, Carmelo Saitta

Secrétaire:

Marcel Aymon